

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2026

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 14 août 2025.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard..

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

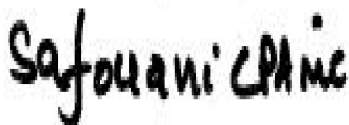
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal, le 23 septembre 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129330

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Sport Canada	418 000 \$	381 401 \$
Emploi-Québec	34 427	38 888
Dons - Télémartketing	268 215	308 585
Dons et commandites	149 334	45 439
Contributions des athlètes	141 719	64 836
Autres revenus	27 856	16 853
Revenus d'intérêts	8 178	6 239
	<u>1 047 729</u>	<u>862 241</u>
CHARGES		
Fonds Sport Canada		
Rémunération, frais et charges sociales	176 920	170 500
Fonctionnement et programmes de soutien	130 580	107 760
Équité et diversité	36 000	-
Administration générale	34 500	38 140
Gouvernance	25 000	55 000
Langues officielles	10 000	10 000
Promotion du sport	5 000	-
	<u>418 000</u>	<u>381 400</u>
	<u>629 729</u>	<u>480 841</u>
FONDS ADMINISTRATION ET FONDS SPORT DE L'ASSC		
Frais reliés à la participation des équipes canadiennes	455 247	209 967
Frais de collecte de fonds - Télémartketing	203 086	228 348
Autres frais administratifs	52 857	83 531
	<u>711 190</u>	<u>521 846</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(81 461) \$</u>	<u>(41 005) \$</u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Investi en immobi- lisations \$	Non affectés \$	2026 Total \$	2025 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	1 950 \$	205 924 \$	207 874 \$	248 879 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(811)</u>	<u>(80 650)</u>	<u>(81 461)</u>	<u>(41 005)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>1 139</u></u> \$	<u><u>125 274</u></u> \$	<u><u>126 413</u></u> \$	<u><u>207 874</u></u> \$

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

BILAN

AU 31 MARS 2026

	2026 \$	2025 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	12 889 \$	179 412 \$
Débiteurs (note 3)	28 386	24 348
Placements (note 4)	120 000	120 000
Stocks	6 023	-
Frais payés d'avance	<u>9 165</u>	<u>36 351</u>
	176 463	360 111
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>1 139</u>	<u>1 950</u>
	<u><u>177 602</u></u> \$	<u><u>362 061</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	25 214 \$	28 181 \$
Produits perçus d'avance	<u>25 975</u>	<u>126 006</u>
	<u>51 189</u>	<u>154 187</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATION	1 139	1 950
NON AFFECTÉ	<u>125 274</u>	<u>205 924</u>
	<u>126 413</u>	<u>207 874</u>
	<u><u>177 602</u></u> \$	<u><u>362 061</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(81 461) \$	(41 005) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>811</u>	<u>694</u>
	<u>(80 650)</u>	<u>(40 311)</u>
 Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements	-	(5 500)
Débiteurs	(4 039)	(1 637)
Stocks	(6 023)	-
Frais payés d'avance	27 186	37 072
Créditeurs	(2 966)	(10 459)
Produits perçus d'avance	<u>(100 031)</u>	<u>78 346</u>
	<u>(85 873)</u>	<u>97 822</u>
	(166 523)	57 511
 ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(1 934)</u>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(166 523)	55 577
 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>179 412</u>	<u>123 835</u>
 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>12 889</u></u> \$	<u><u>179 412</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC. est un organisme d'envergure nationale qui organise et offre aux athlètes sourds de réaliser leurs rêves en participant à des événements sportifs à l'échelle mondiale. Elle est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies du Canada le 24 janvier 2007.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds administration. Le fonds Sport Canada présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la subvention de Sport Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contribution des athlètes

Les produits de contribution des athlètes sont constatés lorsque l'événement a lieu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits (suite)

Inscription des membres

Les produits relatifs aux inscriptions sont constatés linéairement sur la durée couverte par l'inscription.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles et reçoit des biens gratuits dont il n'est pas toujours possible d'évaluer la juste valeur. Ces services et biens ne sont constatés aux résultats que lorsqu'il est possible d'apporter une évaluation raisonnable.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilations de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires et les revenus et les charges découlant des opérations en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion sont inclus dans les résultats et ne sont pas significatifs.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Période
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Équipement	Amortissement linéaire	3 ans

3 - DÉBITEURS

	2026 \$	2025 \$
Subvention à recevoir	2 834 \$	7 597 \$
Taxes à la consommation	25 232	12 310
Autres montants à recevoir	<u>320</u>	<u>4 441</u>
	<u>28 386 \$</u>	<u>24 348 \$</u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

4 - PLACEMENTS

	<u>2026</u> \$	<u>2025</u> \$
Placement à terme encaissable auprès de la Banque Royal du Canada, portant intérêts au taux fixe de 2,00%, échéant le 2 février 2027	60 000 \$	60 000 \$
Placement à terme encaissable auprès de la Banque Royal du Canada, portant intérêts à taux variable de 2,00%, échéant le 28 janvier 2027	<u>60 000</u>	<u>60 000</u>
	<u><u>120 000</u></u> \$	<u><u>120 000</u></u> \$

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2026</u>		<u>2025</u>	
	<u>Coût</u> \$	<u>Amortissement cumulé</u> \$	<u>Valeur nette</u> \$	<u>Valeur nette</u> \$
Équipement informatique	11 595 \$	10 456 \$	1 139 \$	1 950 \$
Équipement	<u>1 031</u>	<u>1 031</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><u>12 626</u></u> \$	<u><u>11 487</u></u> \$	<u><u>1 139</u></u> \$	<u><u>1 950</u></u> \$

6 - CRÉDITEURS

	<u>2026</u> \$	<u>2025</u> \$
Fournisseurs et frais courus	23 641 \$	27 528 \$
Salaires et vacances	<u>1 573</u>	<u>653</u>
	<u><u>25 214</u></u> \$	<u><u>28 181</u></u> \$

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

7 - PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les produits perçus d'avance représentent des sommes reçues par des athlètes pour s'inscrire dans des compétitions qui vont être organisées à l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2025 \$	Octroi \$	Constaté à titre de produits \$	Solde 31 mars 2026 \$
Contributions des athlètes	126 006 \$	25 975 \$	(126 006) \$	25 975 \$

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. L'organisme gère ce risque en surveillant ses besoins de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour régler ses obligations financières.

Les principaux passifs financiers de l'organisme comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que le solde de la carte de crédit. L'organisme estime que son exposition au risque de liquidité est faible.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

9 - SPORT CANADA

	2026	2025
	\$	\$
Subvention régulière	<u>418 000</u> \$	<u>381 400</u> \$

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026